

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16  
Affichage le : 17/10/16  
Transmission préfecture le : 17/10/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161007-lmc194509-DE-1-1  
Du : 17/10/16  
Délibération exécutoire le : 17/10/16

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**POLITIQUE B02 PERSONNES ÂGÉES**  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES DE**  
**FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER LEBRUN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, et notamment son article 33,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I – Décide d'allouer aux associations à caractère social suivantes, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2016, les subventions départementales de fonctionnement dont le montant s'élève à 52 750 euros.

ASSOCIATION HANDIVOIX – FED Festival de chorales.	2 000 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE - APF Action n°5 – Organisation d'ateliers inclusifs pour rompre l'isolement.	2 000 €

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE - APF Action n°4 – Organisation d’une soirée champêtre à l’ABBAYE de Port Royal.	750 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE - APF Action n° 3 - Organisation de la soirée de Noël.	1 000 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE - APF Action n° 1 - Jardins suspendus.	1 500 €
ASSOCIATION DONNEURS DE VOIX DE VERSAILLES Prêt gratuit d’audio livres et magazines.	700 €
ŒUVRE FALRET Groupes d’Entraide Mutuelles « GEM ».	8 000 €
UNAFAM Accueil des familles ayant un proche qui souffre de troubles psychiques.	5 000 €
ASSOCIATION DONNEURS DE VOIX DE RAMBOUILLET Prêt gratuit d’audio livres et magazines.	700 €
ASSOCIATION DONNEURS DE VOIX DU VESINET Prêt gratuit d’audio livres et magazines.	700 €
ASSOCIATION GROUPE D’ENTRAIDE MUTUELLE Yvelines - GEM Action de socialisation.	5 000 €
ASSOCIATION ELANSEP Organisation une fois par mois d’ateliers mémoire.	750 €
GROUPEMENT DES APHASIQUES d’ Île-De-France - GAIF Pratiques artistiques au service de l’expression des aphasiques.	500 €
ASSOCIATION PERSONIMAGES Animation d’ateliers artistiques pour personnes handicapées.	1 000 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY Accueil, information, écoute et soutien.	2 000 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY Sorties culturelles pour déficients visuels.	1 500 €
ASSOCIATION LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES Soutien de l’action de l’Association en Yvelines.	700 €
ASSOCIATION ESCAPADE LIBERTE MOBILITE Organisation activités sportives.	1 000 €
ASSOCIATION DONNER ET RECEVOIR Action n° 1 – Projet d’aide pour l’accueil d’un oiseau à domicile.	1 000 €

ASSOCIATION DONNER ET RECEVOIR Action n° 2 – Projet Madagascar, atelier tricot.	500 €
ASSOCIATION L'ARBRE DES EGREGORES Organisation d'une fête une fois l'an des potes âgés.	750 €
ASSOCIATION JALMAV Accompagnement des personnes en fin de vie.	1 000 €
ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE – FED YVELINES Organisation d'un réveillon pour fêter la nouvelle année.	500 €
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOINS PALLIATIFS YVELINES Accroître le recrutement de bénévoles.	1 000 €
ASSOCIATION RELAIS ETOILES DE VIE Améliorer la qualité de vie des personnes âgées.	5 000 €
ASSOCIATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES Accompagnement des personnes âgées.	6 000 €
ASSOCIATION ENSEMBLE POUR LA CONVIVIALITE Visites de convivialité.	200 €
ASSOCIATION CŒUR D'ARTICHAUT Conception de spectacles.	1 000 €
ASSOCIATION HORIZON 78 Création d'ateliers afin de créer des liens entre les personnes âgées.	1 000 €

II – Dit que les crédits seront imputés au chapitre 65, article 6574 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (38) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.